



DES BOIS PLUS SCIURES - P.4 ET 5 **BIDONVILLE : RÉEXPLUSION - P.3** **L'ESSOURIAU ESSORÉ - P.3**

DOSCIÉ :

WESH, ON L'A ÉCHAPPÉ BELLE !

CERTES, LES INCENDIES CET ÉTÉ SE SONT RAPPROCHÉS AU NORD-ESSONNE JUSQU'À VERS LES MOLIÈRES, MAIS QUAND ON A VU LES TOFS DE NOTRE REPORTER À V.T.T OÙ L'ON VOIT UN ENCHEVÊTEMENT PAS POSSIBLE DE BÛCHES ET DE BROUSSAILLES, RESTÉS TOUT L'ÉTÉ DANS LA FORÊT ENTRE ORSAY ET VILLEBON, ON REMERCIE LES DIEUX DU FEU ET DU VENT DE PAS AVOIR SOUFFLÉ DANS CETTE FORÊT-LÀ.

C'EST QUE DANS LES ENVIRONS ÇA TRONÇONNE VIF ET DE PARTOUT.. AVEC LE PRIX DE L'ÉNERGIE QUI FLAMBE, C'EST « TRONÇONNEUSES EN-AVANT-TOUTES ! ». « LE BOIS EST UNE ÉNERGIE RENOUVELABLE » QU'ILS DISENT, « DORMEZ TRANQUILLES BRAVES GENS » RÉPÈTENT MÊME CERTAINS ÉLUS DES CONSEILS MUNICIPAUX. LE PETIT ZPL A DONC ENQUÊTÉ, FOUILLÉ DES PUBLICATIONS SPÉCIALISÉES ET ... N'A PAS DU TOUT RÉUSSI À SE RASSURER DU « TRAITEMENT FORESTIER » PAR CHEZ NOUS.

QU'ON SE RASSURE, LE « BUSINESS AS USUAL » BAT QUAND MÊME TOUJOURS SON PLEIN. LES PROMOTEURS IMMOBILIERS ONT DES VISÉES SUR LA CITÉ JOLIOT-CURIE À IGNY, CE QUE LES HABITANTS ONT DÉCOUVERT UN « BEAU » JOUR, SUBREPTICEMMENT. LES CHAUFFEURS-SES DE BUS PARIS-SACLAYSIEN-NE-S SONT PRÉCARISÉ-E-S COMME, ON S'EN RAPPELLE, LES ÉBOUEURS DU SIOM, ET LES USAGERS DES TRANSPORTS SONT PRIÉS DE PATIENTER.

LE PARIS-SACLAY DU CLASSEMENT DE SHANGHAI QUI A PERDU TROIS PLACES CETTE ANNÉE (C'EST DRÔLE, ON N'EN A PAS ENTENDU PARLER !) APPARAÎT DE PLUS EN PLUS À LA POPULATION COMME UN VASTE BROUILLAMINI À LA SAUCE MODERNE, PIMENTÉE DE DÉGRINGOLADE DES CONDITIONS D'ÉTUDES DE NOS JEUNES.

L'INFRASTRUCTURE DE BÉTON SUSPENDU DE LA LIGNE 18 A FAIT DE NETTES AVANCÉES CES DERNIERS MOIS ET LE PLATEAU EN EST DE PLUS EN PLUS MÔCHE ET TRISTE - SELON LE TÉMOIGNAGE EFFARÉ D'ÉTUDIANTS-TES, NOUVELLEMENT ARRIVÉS-ES ET QUI S'ENNUIENT LE DIMANCHE. MAIS ZAACLAY, LE PETIT CAMPMENT, RÉSISTE ENCORE ET TOUJOURS AUX VENTS, AUX DÉLUGES ET À LA PRESSION DE CERTAINS ÉLUS. L'ENJEU ? STOPPER L'AVANCE DU BÉTON AU NIVEAU DU CEA POUR SAUVER CE QU'IL RESTE DES BELLES TERRES NOURRICIÈRES DU PLATEAU.

AU PETIT ZPL, ON CHERCHE DES GRAPHISTES ET DES CONTRIBUTEURS-TRICES, ON SOUFFRE TOUT COMME VOUS DE LA DURETÉ DU QUOTIDIEN ET DES ANGOISSES GÉOPOLITIQUES QUE DÉVERSENT LES TÉLÉS - QU'ON ÉVITE POURTANT DE REGARDER. MAIS SI VOUS AVEZ CE NUMÉRO ENTRE LES MAINS, C'EST QU'ON RÉSISTE ENCORE !

LES BOIS AUX ABOIS



COUPES RASES EN FORÊT

LA ZONE FORESTIÈRE EN MANQUE DE PROTECTION

Les arbres sont coupés en nombre pour en faire du bois de chauffage*

Par Marc Jachym

L'exploitation commerciale bat son plein dans les bois en lisière du Plateau de Saclay, sur le quartier du Moulon. Les forêts du domaine de l'Université Paris-Saclay (ex. Paris-Sud) ont été soumises à coupe draconienne au printemps 2022. Toutes sortes d'arbres y sont passés dont hêtres et chênes et les photos du résultat indiquent que le prélèvement n'a rien d'une coupe anecdotique.

Quand on voit ce que devient par ailleurs le plateau, avec ses pylônes de ligne 18, ses zones rasées, retournées, bétonnées, ses amas de terre, ses machines et son bruit de partout, on espérait que ce qu'il reste de nature dans la tant vantée ZPNAF, puisse se

reposer un peu. Rappelez-vous, la ZPNAF *c'est la Zone de Protection Naturelle, Agricole et Forestière de 4115 ha, définie par décret en juin 2010.

Pour le repos de la nature, c'est non. L'Office national des forêts (ONF) est là pour l'exploitation de la filière bois. Et c'est en effet à l'ONF qu'a été confiée la gestion des zones boisées du domaine de l'université. Les bois de la lisière sud de la zone du Moulon en font partie. Ailleurs en Île-de-France, le même phénomène de coupe draconienne a conduit une vingtaine d'associations à lancer en 2021 l'appel des forêts d'Île-de-France.^[1] Mais voilà, l'Office, mis récemment en difficulté par l'État, a grand besoin de faire du business pour se renflouer lui-même (voir notre encart ONF).

ET AUSSI...

- Brèves party P2
- Une démolition déconcertante P6
- Espace détente P7

Archives, contenus exclusifs, anciens numéros : <https://lepetitzpl.zpl.zone>
 Pour réagir, s'abonner, contribuer, échanger, alerter, fuiter : lepetitzpl@zpl.zone

QUARTIERS À VENDRE

DÉMOLITIONS À IGNY, L'URBANISME SANS LES HABITANTS.

Par Sabrina Belbachir

En mars 2021, par une simple affichette collée dans leurs halls d'entrée, les locataires de la résidence Joliot-Curie à Igny apprennent la démolition prochaine de leurs logements. Les résidents se posent de multiples questions : quand faudra-t-il déménager ? Et où sera-t-on relogé ? Est-ce que les loyers vont augmenter ? Et pourquoi la mairie ne les a-t-elle pas informés des tractations avec le bailleur et le promoteur ?

Construite en 1963, la résidence Joliot-Curie du bailleur Seqens à Igny comprend actuellement 244 logements sociaux. Le projet, dont les habitants ont été informés par une petite affichette collée dans leurs halls d'entrée, prévoit la démolition des bâtiments et la construction d'un ensemble de 650 logements dont 366 sociaux et 284 en accession à la propriété. Suite à l'annonce du projet, l'adjointe à l'urbanisme, Mme Aldebert a démissionné. Depuis, la municipalité a signé une convention tripartite avec Seqens et Eiffage aménagement. En parallèle, un processus de « concertation » a été engagé avec les résidents et riverains sur le projet, espérant calmer les inquiétudes de tout ce petit monde^[1].

Pour le bailleur Seqens, ce projet s'imposerait en raison de la vétusté du bâti et de sa consommation énergétique. Ces dix dernières années, pourtant, de nombreux travaux ont été effectués. Une habitante, Annie, raconte « le double vitrage, des volets roulants, portes blindées et la VMC ont été installés, les sanitaires remplacés et les loggias rénovées ». Dans ce contexte, pourquoi opter pour la démolition ? En effet, selon les calculs de l'Agence pour la transition écologique (Adème) construire un nouveau bâtiment nécessiterait 80 fois plus de matériaux que le rénover, aurait un impact significatif sur l'artificialisation des sols et sur les émissions carbone. Sans parler des déchets engendrés et de la question épineuse de leur gestion^[2].

Suite p.4

Suite p.6



BRÈVES RECC

AMÉLIE DE MON CHAGRIN, DÉBOUTÉE DE LA RÉPUBLIQUE

Elle partait gagnante, ce 14 mai à Place de France. Pour son lancement de campagne, devant une foule renaissante mais clairsemée, Amélie de Montchalin tenait un joyeux discours de réélection. Le message tenait en quelques propositions classiquement macro-niennes : ça suffit les divisions stériles et superficielles, unissons-nous élus, entreprises et citoyens, ça suffit les tambouilles et le clientélisme d'un autre âge. On va améliorer la vie quotidienne des Essonnien(ne)s par l'action plus que par les discours, on va faire un nouveau mode de gouvernance avec vous. On va continuer à penser positif parce que l'optimisme et l'espoir valent mieux que la colère et le pessimisme. En vingt minutes, c'était plié « *parce que quand on parle de culture, quand on parle d'opéra, quand on parle d'éducation, quand on parle de sécurité, en tous cas, à mes yeux, ce sont typiquement des sujets sur lesquels on doit d'abord s'unir, on doit d'abord agir* ». Tout simplement.



voir lexique p.7

Malheureusement, la recette miracle n'a pas fonctionné. Au premier tour, la positivité consensuelle de Montchalin accuse 7 points de retard sur Jérôme Guedj, candidat de la Nupes. C'est alors que celle qui se disait au-dessus des clivages change brutalement de registre. Elle écume les chaînes de radio et de télévision en taxant les candidats de la Nupes, tour à tour d'anarchistes et d'extrêmes gauchistes, de russophiles, d'anti-républicains, de complaisants à l'égard de l'antisémitisme, d'artisans du chaos, de la faillite et du désordre de rue. Carrément.

Le dimanche 19 juin, elle tambouille à l'affectif en rappelant autour des bureaux de vote que la date de ce deuxième tour coïncide avec son anniversaire. Gentiment. Au final, la 6ème circonscription a voté majoritairement pour Jérémy L'Anar. Manifestement, l'électorat ne lui a pas fait de cadeau, elle s'est faite déguedjer avant de souffler ses bougies.

VALÉRIE PÉCRESSÉ OU LA COMPASSION À DEUX VITESSES.

Restée discrète depuis son échec cuisant à l'élection présidentielle, Valérie Pécresse a désormais le regard tourné vers l'Ukraine. Les sourcils froncés et la tête haute, la présidente de la région Ile-de-France s'est rendue sur le front dans le but de signer un accord de coopération entre la région et les zones de Kiev et de Tchernihiv. L'objectif étant « de discuter des priorités et des besoins concrets de

l'Ukraine pour sa reconstruction » explique l'ambassade de France à Kiev. Une aide qui s'ajoute aux 500 000 euros débloqués en mars 2021. Valérie Pécresse futur prix Nobel de la paix ?

Reconvertie en mère Theresa de l'Est, on en oublierait presque que c'est elle qui avait supprimé les réductions tarifaires dans les transports pour les demandeur

euse.s d'asile, ou qui expliquait qu'il avait « *un lien entre terrorisme et immigration* ». Aujourd'hui l'abbée Pécresse parle de « *tradition humaniste du droit d'asile* » et précise que « *Les Ukrainiens doivent avoir la protection qui s'attache à un pays en guerre, un pays menacé* ». Tant pis pour les syrien•ne•s ! À croire que tous les réfugié•e•s ne se valent pas.

GENTLEMAN DU DÉMÉNAGEMENT

Malgré la trêve hivernale, Grégoire de Lasteyrie a fait expulser les habitants du bidonville des Marnières en janvier 2022 et a adressé aux riverains une lettre dans laquelle il se félicite d'une « intervention » dont il assure qu'elle s'est « déroulée dans de bonnes conditions tant pour les riverains que pour les occupants ». On imagine mal les familles expulsées partager sa satisfaction...

Pour savoir comment l'élu humaniste a utilisé le droit d'exclure au plus vite plutôt que les moyens d'inclure progressivement, voir l'article sur notre site :

<https://lepetitzpl.zone/2022/02/en-plein-hiver-le-maire-de-palaiseau-expulser-un-bidonville-dans-de-bonnes-conditions/>

« UNE VÉRITABLE INVITATION AU VOYAGE... »



LES AMÉNAGEURS DU PLATEAU DE SACLAY SAVENT-ILS FAIRE UNE ADDITION ?

À la rentrée, plusieurs établissements ont ouvert leurs portes sur le campus Paris-Saclay. AgroparisTech, sur Polytechnique, accueille les personnels et étudiants venant des sites de Paris et de Thiverval-Grignon, soit 3390 personnes (1). Et sur le Moulon, le site du Pôle Biologie-Pharmacie-Chimie, où a déménagé notamment la faculté de pharmacie de Chatenay avec ses 4300 personnes (2). En tout ça fait pas moins de 7700 usagers de plus. Ces implantations réalisées sous le contrôle de l'Établissement d'Aménagement Public - Paris Saclay (EPAPS), sont planifiées de longue date. Pourtant, au niveau infrastructure de transport, rien ne semble avoir été anticipé sur un campus où la question est déjà problématique.

Toutes les personnes amenées à se rendre sur le campus aux heures de bureau peuvent témoigner de la saturation des transports publics et des parkings (qui tendent de plus en plus à se privatiser avec Park'in Saclay). Quand aux vélos, électriques ou pas, ils circulent toujours à leurs risques et périls entre les engins de chantier, les déviations sauvages, les échangeurs et les tronçons routiers où on a « oublié » d'assurer la continuité des pistes cyclables.

Le bus 91-06 reliant Massy-Palaiseau au campus circule en site propre, ce qui veut dire qu'une voie de circulation lui est réservée. Sa capacité est de 2400 passagers/heure. Cela aurait dû permettre d'absorber le flux actuel de voyageurs, en théorie du moins.

Depuis quelques années, aux heures de pointe, la saturation intervient à moins de 1000 passagers/heure selon les données d'Ile-de-France Mobilités.

Ceci est le résultat des mauvaises conditions d'exploitation de la ligne. D'abord, la gare routière de Massy-Palaiseau ne permet pas une bonne rotation des bus. Ainsi, les véhicules n'arrivent pas à se succéder à un rythme satisfaisant. Ce qui fait que le nombre de bus au départ est insuffisant pour absorber les arrivées du RER. Ensuite, la circulation des bus est régulièrement compliquée par les chantiers des différentes ZACs et de la ligne 18 (routes déviées, tronçons à un seul sens de circulation), sans oublier les conflits avec la circulation automobile et plus récemment la pénurie de conductrices de bus.

Pour tout arranger, c'est précisément l'année qu'ont choisi les aménageurs pour enfin commencer à réaménager la gare routière de Massy-Palaiseau (3). Petit problème : les travaux démarrés en mars 2022 s'achèveront au printemps 2023 (pour la première phase), après la rentrée du coup.

En attendant, les bus de la ligne 91-06 devront effectuer leurs rotations dans une gare routière « provisoire » où l'embarquement des passagers est encore plus difficile et inconfortable que d'habitude. Par exemple, il n'y a actuellement pas d'abribus.

Malheureusement, tout ceci semble savamment organisé « dans l'attente de l'arrivée de la ligne 18 du Grand

Paris Express » (3), que les usagers ne manqueront pas de réclamer à grands cris. Dommage pour eux : faute d'assurer une desserte adaptée du campus (les trois gares sont distantes de plusieurs kilomètres), cette ligne 18 ne réduirait pas la congestion des transports vers le plateau, qui risque plutôt d'empirer dans les prochaines années. En effet, les trajets resteront les mêmes : nord/sud et non est/ouest, domicile/travail, plutôt que de pôles d'activité en aéroport, ce que propose la ligne 18. Et pour éviter cette galère annoncée des transports, on peut supposer que de nombreuses personnes opteront pour la voiture individuelle.

Mais tout ça, on ne l'admettra qu'une fois la ligne 18 en service (2026 au mieux), alors même que Vinci & co auront depuis longtemps empêché les contrats juteux de sa construction et que les solutions de transport adaptées resteront à organiser.

(1) AgroparisTech, c'est 2000 élèves, 220 doctorants et 1170 personnels voir site d'Agroparistech, information de juin 2018 au sujet des déménagements

(2) Le Pôle Biologie-Pharmacie-Chimie, ce sont 3 300 étudiants, 1 000 chercheurs-enseignants et administratifs qui investiront le site, voir site de l'Université Paris-Saclay au sujet du pôle bio-pharma-chimie

(3) <https://www.ville-massy.fr/urbanisme/quest-ce-que-la-grande-gare-bus/>

UNE VAGUE ADOPHOBIE

Au plein cœur d'un été caniculaire, la piscine de Palaiseau a rafraîchi son règlement intérieur. A partir du quinze juillet, « *les enfants de moins de 18 ans doivent être accompagnés d'un adulte* ». Bah oui, les anciens le savent, y'a rien de plus chiant que des ados non accompagnés à la piscine, ils chahutent, ils respectent pas les maîtres nageurs, ils exhibent leurs corps frais et complexent

les boomers les plus jeunistes. Toute l'équipe du petit ZPL félicite les responsables de cette décision aussi juste que rationnelle. C'est chaud pour les jeunes qui n'ont pas les moyens de partir en vacances, surtout pendant cet été bouillant. Déjà privés de rodéos, les ados restent sur le carreau, médusés comme le radeau.

* voir lexique

MAIS QUI SONT CES MANANTS QUI OSENT PROFITER DU ROYAUME DE FRANCE ? !!



!! QU'ON LES EXPULSE MALGRÉ LES FRIMAS* !

INDUCTIBLES



LES ULIS : AU LYCÉE DE L'ESSOURIAU, GRÈVE DES AGENTS D'ACCUEIL ET D'ENTRETIEN



Jeudi 17 mars, le lycée de l'Essouriau était mobilisé contre la suppression de 4 postes d'agents d'accueil et d'entretien. Tous les agents titulaires, des profs et des élus des communes alentours étaient rassemblés devant le lycée pour protester contre ces disparitions de postes.

C'est un audit de la Région qui a déclenché la stupeur et mené à la mobilisation des agents d'accueil et d'entretien du lycée, soutenus par les profs et les élèves. Sur seize postes d'agents, quatre devraient disparaître prochainement. Ainsi, trois départs à la retraite ne seront pas remplacés et un des postes reconverti en magasinier.

IL FAUT SAVOIR EMPÊCHER UNE GRÈVE

Quand l'audit a été rendu public, il a vite été clair que « réévaluer les besoins », en Île-de-France voulait dire « diminuer les ressources ». D'ailleurs, il n'est pas écrit « supprimer des postes », mais « redéployer les effectifs ».

Pourtant, le lycée a déjà eu un aperçu concret de ce que voulait dire quatre postes « redéployés ». En effet, à cause du Covid, pendant quelques semaines, il y a eu 4 à 5 absences parmi les

agent-e-s. Résultat, celles et ceux qui n'étaient pas malades ont fini épuisé-e-s et le service s'est détérioré. Par exemple, des couverts en plastiques ont été distribués pour économiser des plonges. Vive l'écologie... Pendant cette période, certaines agentes ont même renoncé à des arrêts maladie auxquels elles avaient droit pour faire tourner le lycée.

Voilà pourquoi elles étaient si nombreuses à se mettre en grève.

Un lycée comme l'Essouriau c'est environ 1 500 personnes qui, tous les jours, circulent et utilisent les locaux. À cela, il faut ajouter les contraintes propres à l'établissement, notamment sa superficie et ses sept bâtiments dont un dédié aux matières professionnelles. Bref, il y a du taf : le lycée est divisé en 17 secteurs, et comme il n'y a que 16 agent-e-s, le secteur supplémentaire tourne parmi les membres de l'équipe.

Et puis le lycée, c'est aussi la cantine. Là encore, les personnels sont essentiels pour faire tourner la cuisine et proposer des produits transformés sur place. Du coup, la journée est longue : elle démarre très tôt, le matin, à 6 h 30. À peine le temps d'une pause entre 8 h 30 et 9 h et c'est reparti pour la cuisine jusqu'à l'après-midi.

À tout cela s'ajoute la fonction d'accueil puisqu'il doit toujours y avoir quelqu'un dans la loge pour ouvrir aux parents et autres visiteurs.

Nettoyage, cantine et accueil, toutes ces tâches sont nécessaires. On comprend bien que dès qu'il y a des absent-e-s, celles et ceux qui restent doivent travailler encore plus. Ah oui, dernier détail, les agent-e-s font 43 h / semaine pour « rattraper » les vacances scolaires.

La Région a pourtant tout fait pour les empêcher. Elle a notamment fait pression sur les agent-e-s grévistes. Ainsi, ielles ont reçu un message par mail leur indiquant que le motif de grève n'était pas valide parce que local, qu'on ne les considérerait donc pas comme grévistes mais simplement comme n'ayant pas fait leur service. C'est spécieux, scandaleux, à la limite de la légalité, choisissez...

BRICOLO ET BRICOLETTE ONT LA SOLUTION

Mais comment la Région justifie-t-elle la suppression de quatre postes ? Ben en « rationalisant » bien sûr. Petit Best of des idées à la con.

Pour l'entretien des nombreux espaces verts et pelouses du lycée, la Région propose de faire de l'éco-pâturage. Remplacer les humains par des moutons, ça doit être ça la croissance verte. On imagine d'ailleurs que les biquettes organisent en auto-gestion la question des abreuvoirs, des enclos et autres tout petits détails techniques sans importance qui leur permettent de vivre.

Pour la demi-pension, les gros malins ont pensé au bar à salade, enfin, au « Salad Bar » comme dit l'audit, ça fait stylé. Les élèves se servent eux-mêmes et ça économise du travail. Et quand les salades sont bien dressées, elles sautent d'elles-mêmes dans le bar

qui leur est dédié, ce qui économise les agentes.

Après l'écologie et la bistronomie, place à la solution du vœu pieu. La Région veut « augmenter les performances de nettoyage » en misant sur le remplacement du matériel de ménage. Non seulement Péresse est l'amie des moutons mais aussi des licornes et des baguettes magiques.

Trêve de plaisanteries, on voit bien que la justification de cet audit est uniquement comptable. Mais ce qui est passé sous silence par les gestionnaires de la Région au cœur en tableau Excel ce sont les maux de dos, les pathologies liées au travail, l'usure et l'épuisement. Et quand Péresse promet un « régime sec », on sait très bien qui sera à la diète.

S.



BIDONVILLE DE SACLAY, SUITE ET (TRISTE) FIN

Jeudi 7 avril, quelques citoyen-nés des environs sont allé-e-s soutenir les Roms installé-e-s sur un terrain vague à l'abri des regards, rue de Villeras à Saclay. Les soutenir, parce que la décision avait été prise de les expulser ce matin-là. Le bidonville était vide à 5h30 : la gendarmerie était passée, plusieurs fois, les jours précédents, prévenir les habitant-e-s de l'imminence de l'expulsion.

La plupart de ces anciens nouveaux Saclaysien-nés connaissent la rengaine, pas de solution d'hébergement pérenne, pas envie de voir à nouveau les forces de l'ordre leur ordonner de quitter les lieux. Ainsi, plus besoin pour les gendarmes et la police de se montrer violents le jour J en expulsant manu militari. La violence a eu lieu avant, plus insidieuse et moins voyante.

Deux gendarmes sont tout de même passés à 6h voir s'il restait encore des habitant-e-s. Une famille était présente. Peu à peu, d'autres personnes, des élu-e-s d'Orsay et de Palaiseau, mais aussi des renforts de gendarmes sont arrivés. Les forces de l'ordre ont demandé à tout le monde de quitter ce terrain privé.

La famille expulsée s'est mise au chaud dans la voiture de personnes venues en soutien. Cette famille était en l'attente d'une prise en charge par l'association Coallia. Mais à 8h, pas de nouvelles de Coallia, ni de la sous-préfecture... C'est alors que Michel Sénot, maire de Saclay, fait son entrée : pas d'inquiétude à avoir nous rassure-t-il, il va bien s'occuper d'eux en attendant.

Et comme le cynisme ne lui fait pas peur, il est venu, accompagné de deux de ses adjoints, avec des thermos et des petits gobelets « Ville de Saclay » pour payer sa tournée aux mêmes à qui il avait coupé l'eau (1), histoire qu'on passe un bon moment : bah oui, pourquoi une expulsion serait pas conviviale après tout ?

Cet élan de solidarité caféiné n'a pas réussi à convaincre tout le monde, et deux citoyennes du collectif de soutien aux Roms ont exigé de rester avec la famille. Iels ont poireauté à la mairie pendant des heures, puis Coallia a fini par trouver la solution : un hébergement à Soisy-sur-Seine ! Exotique, non ? Bon, pas très pratique pour y aller avec deux enfants et le sac d'affaires qu'ils avaient rassemblé au saut du lit. Et puis pas question que la mairie engage une voiture pour les y emmener.

Après plein de coups de fil (des citoyennes hein, pas de la mairie) pour trouver moins loin, c'est Cédric Villani qui, bon prince, a cédé son local de permanence à Orsay, en attendant que la sous-préf de Palaiseau tienne sa promesse de trouver plus proche que Soisy-sur-Seine. Attention, quand on parle de solution, on parle de cinq jours max, faut pas déconner. En bref, beaucoup d'énergie et d'argent public dépensés pour précariser une population déjà fortement stigmatisée.

(1) voir notre reportage « le-maire-de-saclay-coupe-leau-aux-roms », lepetitzpl.zpl.zone

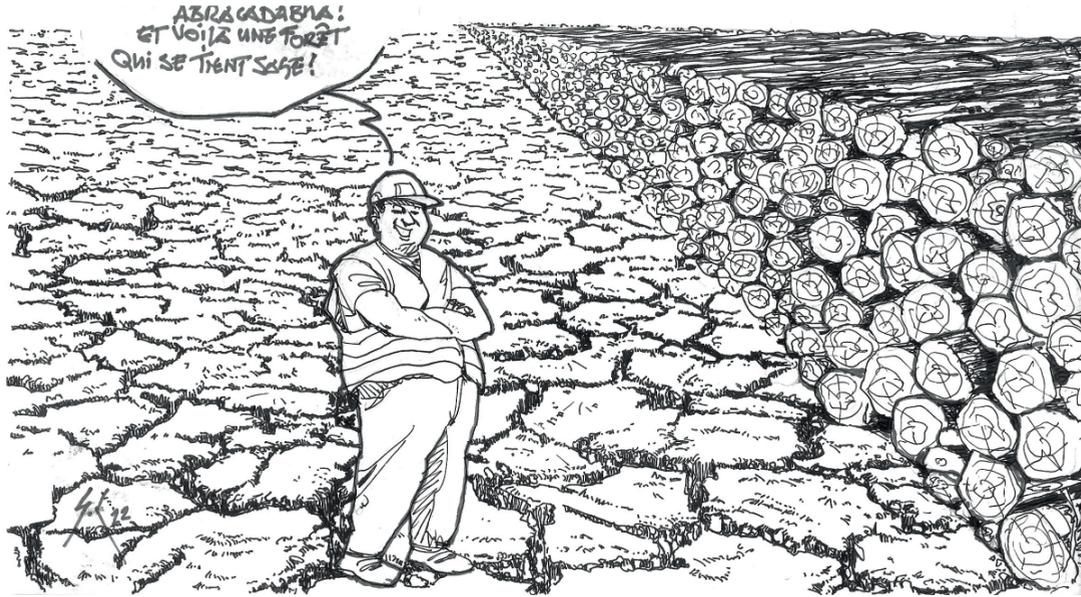


(SUITE DOSCIÉ)

LES BOIS AUX ABOIS: BOI

(suite P.1)

SUR LE PLATEAU DE SACLAY, AU MOULON (ORSAY ET GIF-SUR-YVETTE), LA ZONE FORESTIÈRE EN MANQUE DE PROTECTION



Si on demande leur avis aux « spécialistes », puisqu'il semble qu'il y ait des élus écologistes dans les conseils, comme les conseils municipaux, départementaux, etc., ils répondent en général : « Je ne suis pas spécialiste de la question des coupes d'arbres en forêt ». Mais étrangement ils ajoutent que certainement « les coupes sont favorables, même si c'est contre-intuitif, puisqu'elles permettent de faire entrer la lumière en forêt pour le développement des plantes plus basses qui sinon, restent atrophiées* ».

Cette argumentation est servie systématiquement pour justifier les coupes sévères. Par exemple par le service communication de la Direction du Patrimoine de l'université, qui déclare dans un courriel de réponse à nos questions : « Il s'agit d'une coupe d'amélioration dans le cadre de notre plan de gestion forestier : l'intervention consiste à abaisser la densité / desserrer le peuplement en sélectionnant certains sujets les moins prometteurs afin de favoriser les plus vigoureux (vigueur, absence d'anomalies ou défauts de croissance). »

Bien sûr, le service de l'Université ne va pas jusqu'à avouer que le bois coupé sera vendu en bois de chauffage par le prestataire privé qui réalise les coupes, la société ADI BOIS que nous avons également contactée. Eh oui, la pression de la filière bois de chauffe sur la forêt française est très forte et « la critique monte du côté des scientifiques sur l'abattage d'arbres pour les besoins en chauffage et la pollution induite par ce mode de combustion. », selon un article du journal le Monde de juillet 2021^[2].

Admirons tout de même l'élégance du vocable « coupe d'amélioration » et reconnaissons, ironiquement, la grande chance qu'ont la nature en général et la forêt en particulier de disposer en l'être humain d'un ouvrier si bien disposé à son « amélioration ».

D'habitude, on présente plutôt les rares forêts préservées qui restent de par le monde comme des puits de carbone et des réserves de biodiversité, sans ce besoin d'amélioration. Rappelons que la biodiversité est extrêmement menacée de partout et qu'on parle de la sixième extinction de masse.

Cela conduit parfois à considérer

qu'il faudrait laisser des forêts en libre-évolution^[3]. Que les adversaires de la notion soient parfaitement rassurés car en bordure du plateau de Saclay, c'est plutôt la tronçonneuse qui semble évoluer librement.

Quoi qu'il en soit les articles scientifiques que nous avons consultés ne semblent pas confirmer l'optimisme des élus quant à la pertinence des coupes sévères en forêt. Par exemple, cet article publié dans la revue scientifique GCB-Bioenergy: « Le prélèvement de biomasse à grande échelle n'est ni soutenable, ni neutre en matière de gaz à effet de serre »^[4]. D'ailleurs, une forêt clairsemée pourra-t-elle se défendre contre les chaleurs intenses et les périodes de sécheresse qui seront notre avenir ?

* voir lexique p.7

[1] voir notre encart

[2] lemonde.fr/economie/construction-bois-bioenergie-neutralite-carbone-la-foret-francaise-sous-p.ression

[3] À l'instar du philosophe du vivant Baptiste Morizot

[4] onlinelibrary.wiley.com

FORÊT DOMANIALE DE PALAISEAU : UNE COUPE D'ÉCLAIRCIE QUI RASE DE PRÈS

En ce joli mois de mai, alors que fleurissent parcs et jardins, dans la forêt domaniale de Palaiseau, c'est la désolation. Les habitués du bois se déclarent « choqués » par le spectacle. L'ONF avait bien pris soin de prévenir et des panneaux indiquaient « une coupe de peuplier dépérissant ». Sur son site, l'office annonçait procéder à « des coupes d'éclaircies ». Dans un courrier adressé à des riverains alarmés, qu'il s'agissait de « coupe de sécurité ». Au final, une large parcelle subit une coupe rase, laissant la terre à nu. Sur le côté du chemin, de magnifiques grumes* attendent sagement d'être embarquées vers on ne sait où. En effet, en plus des « peupliers dépérissants », des chênes et châtaigniers d'une centaine d'années y passent, d'autres plus jeunes et en pleine forme.

Dans sa communication, pourtant, l'ONF évoque largement son rôle et sa compétence dans la protection de l'environnement et de la biodiversité. Son site nous informe ainsi de ses bonnes pratiques pour la nature. Primo, la « gestion en mosaïque », ça veut dire qu'on coupe pas tous les arbres en même

temps. Et que quand on coupe, on prend soin de laisser des arbres de tailles et de type variés. Une autre bonne pratique affichée par l'office est de « maintenir une densité d'arbres morts, [...] ou vieillissants, favorable à la biodiversité ». on sait pas ce qu'il en est ailleurs, mais, sur la forêt domaniale de Palaiseau, les bûcherons ont coupé sans discernement d'essences d'arbres ou état de santé ou pitié pour les bêtes qui y trouvent refuge. On se demande bien où était « le garde forestier de terrain qui contrôle régulièrement l'avancée et le bon déroulement du chantier » dans le respect des objectifs environnementaux de son office ?

Mais bon, la biodiversité finalement, c'est bien peu de choses. Déjà malmenée par les travaux du campus, de la ligne 18, on se demande si la faune du coin a encore une chance de s'en sortir. Ici, en tout cas, l'ONF en remet une sacrée couche et nous dévoile « le cœur de sa mission : la valorisation de la ressource en bois », filière dont elle est, et entend demeurer, un acteur majeur.

* voir lexique p.7

L'ONF (OU CEUX QUI FONT SCIER)

L'Office national des forêts (ONF) est un établissement public à caractère industriel et commercial qui gère 25% de la forêt française et commercialise près de 35% des volumes de bois sur le marché hexagonal. Aujourd'hui, les ressources de l'ONF proviennent essentiellement de la vente du bois. L'État, dans sa logique économique libérale, aimerait le voir se financer totalement sur ses propres deniers. Pourtant, la situation est de plus en plus difficile : la forêt française, en souffrance à cause du réchauffement climatique, est de moins en moins rentable économiquement. En 2021, le déficit budgétaire de l'établissement est de plus de 64 millions d'euros. L'État a dû mettre la main à la poche pour une subvention exceptionnelle de 30 millions, en plus des 6,5 millions de la « subvention d'équilibre » annuelle^[1]. En conséquence, ce sont 475 emplois qui seront supprimés d'ici à 2025, sur un total de 8400 emplois en

2020^[2]. Sans une réforme ambitieuse de l'État en matière de protection des forêts, on voit vraiment mal comment l'ONF pourrait maintenir le grand écart que lui imposent ses deux missions principales et en réalité contradictoires : assurer « la performance et l'excellence de la filière bois » en termes économiques d'une part et de « protection de l'environnement » d'autre part.

[1] selon un rapport du Sénat

[2] www.lemonde.fr



LES COPES RASES EN FORÊT

BOIS DE VERRIÈRES : L'HÉCATOMBE DE LA PARCELLE 118, SYMBOLE D'UNE POLITIQUE DU PROFIT

Au carrefour des 3 mares, lieu bien connu des promeneurs et des naturalistes, la parcelle 118 témoigne dramatiquement des dégradations que l'ONF inflige à la nature qu'elle est censée préserver. Pour ne pas l'exposer aux regards, on a savamment dissimulé le désastre derrière une haie d'arbres laissés intacts. Les autorités justifient cette coupe rase dite « sanitaire » par la présence de la maladie de l'encre, qui touche spécifiquement les châtaigniers.

Le bois de Verrières, îlot de verdure, réserve de biodiversité et poumon de la région, n'est préservé ni de l'exploitation forestière à outrance ni de l'urbanisation galopante. En 10 ans, il a perdu 10 hectares⁽¹⁾. Des parcelles sont consciencieusement exterminées par de gigantesques machines qui vous tronçonnent et débitent un chêne centenaire en quelques minutes, laissant après leur passage de profondes ornières et des allées d'exploitation qui cloisonnent la végétation sur les-

quelles la nature ne reprendra plus ses droits. Et comme il faut produire toujours plus de bois, on abat progressivement des individus de plus en plus jeunes.

L'ONF, qui gère cette forêt, justifie sa gestion sous prétexte de renouvellement d'une nature « déperissant », argument régulièrement contesté : « Le déboisement par les coupes rases dites sanitaires telles que pratiquées, est une erreur dénoncée par de nombreux experts : il abîme les sols, détruit la biodiversité et compromet la repousse. » (1).

Quelle logique peut alors expliquer en quoi une maladie touchant le châtaignier justifie l'abattage systématique de toutes les essences présentes sur la parcelle : chêne, hêtre, bouleau ? Récemment, lors d'une réunion publique⁽²⁾, le directeur de l'ONF Paris-Ouest a comparé la gestion d'une forêt à celle d'un jardin ou d'une exploitation agricole, raccourci simpliste pour justifier encore une fois la recherche de profit. Car les troncs sains abattus ne sont pas perdus pour tout le monde, en témoignent les monstrueux empilements déposés le long des allées. Ces grumes alimentent les industries européennes et chinoises pour nous être renvoyés sous forme de produits transformés, au détriment

de l'industrie française qui manque pourtant de matière première. Alors qu'il y a urgence, l'ONF se désengage de sa mission de protection de la faune et de la flore et procède à des coupes rases sans discernement.

D'autre part, la lisière du bois est grignotée par divers travaux : 3,5 hectares pour le site de maintenance⁽³⁾ du futur Tram 10, échangeurs sur l'A86, expansion immobilière. Et il est même question de déclassifier la périphérie du bois afin de faciliter le développement d'infrastructures dites d'utilité publique. Enfin, la transformation de la batterie de Bièvres en centre de tir pour les forces de l'ordre contraint la faune à fuir cette zone soumise aux détonations.

Depuis plusieurs années, l'association des Amis du Bois de Verrières milite pour la protection de cet espace naturel, et demande l'accélération du classement, prévu pour 2025, du Bois en « forêt de protection »⁽⁴⁾. Classement qui permettrait de limiter les dégradations en valorisant la fonction d'agrément. On aurait pu croire que, quelle que soit leur orientation politique, les municipalités des communes concernées auraient soutenu cette démarche. Ce fut le cas lors du conseil Municipal de Verrières-le-Buisson du 25 novembre

2021, qui a su faire preuve d'une intelligence consensuelle, alors que la majorité du conseil de Châtenay-Malabry a retoqué la proposition le 16 décembre 2021. Cela laisserait-il présager quelque nouvel appétit de promotion immobilière ? Par ailleurs, l'association a été reçue, le 11 février, par le Sous-Préfet Eric Grimaud qui a annoncé qu'aucune ouverture de classement n'était en cours et que d'autres forêts étaient prioritaires et que la procédure pour le Bois de Verrières pourrait être repoussé à 10 ans. Les arracheurs d'arbres et bétonneurs peuvent encore se frotter les mains pour un moment...

Les forêts précèdent les peuples, les déserts les suivent -
Châteaubriand

Roland Kara

(1) amisduboisdeverrieres.blogspot.com, Lettre ouverte du 16 avril 2022

(2) le 7 avril 2022, voir la Lettre ouverte des Amis du Bois de Verrières

(3) « compensés » par l'achat de 5,2 Ha « pauvres » en Seine-et-Marne

(4) outil juridique défini par le code forestier



BÉNÉFICES ET VICISSITUDES DE L'ÉCONOMIE DU BOIS ET DES FORÊTS

Il paraîtrait que la surface forestière française est en augmentation, alors l'ONF semble avoir un ticket pour y aller en-avant-toute dans l'exploitation commerciale de la filière comme ont pu le constater les riverains du Moulon, de Polytechnique, du bois de Verrière, de l'aqueduc de Buc, etc.

Cela dans un contexte de dérèglement climatique où le bois représente un stock naturel de carbone, carbone qui n'ira donc pas participer à l'augmentation l'effet de serre. Il y a certes des bienfaits à l'utilisation du bois suivant différents modes et différents besoins. Par exemple, dans le secteur du BTP, où le béton représente 7 à 8 % des émissions mondiales de CO2. En comparaison, la transformation du bois pour la construction consomme peu d'énergie par rapport à celle nécessaire à la production de ciment qui demande de chauffer du calcaire et de l'argile à environ 1500°C. Concernant

l'utilisation du bois en énergie de chauffage, la filière a aussi un avantage climatique par rapport à la combustion du gaz ou du pétrole, puisque quand la forêt repousse, elle recapture le carbone émis. Le « bois-énergie » est ainsi considéré comme la première énergie renouvelable en France et il en représente 33 % (les autres énergies renouvelables étant les barrages hydrauliques, les panneaux solaires et les éoliennes).

Mais attention ! L'exploitation sylvicole (l'exploitation des arbres) à outrance et en monoculture pose les mêmes problèmes que l'agriculture : développement de parasites, besoin d'intrants, voire de pesticides, machinisme important, érosion des sols. Bref adieu insectes et oiseaux. De plus, les coupes massives affaiblissent la forêt : les arbres clairsemés seront plus exposés à la sécheresse, à la chaleur et aux maladies.

Alors voici la solution kafkaïenne que promeut l'Ademe (l'officielle Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) afin d'optimiser la contribution de la filière « bois-énergie » à l'atténuation du changement climatique qui : « recommande de favoriser les pratiques sylvicoles permettant d'augmenter la production de bois énergie tout en limitant la diminution ou en augmentant les stocks moyens de carbone en forêt. »(*)

Mais comment donc va-t-on faire cela ? Eh bien « par exemple, la production de plaquettes forestières à partir de nouveaux boisements sur des terres actuellement non boisées en déprise agricole ou sur des friches urbaines peut favoriser en même temps le stockage de carbone en forêt. »(*)

En bref : produisons du bois mais évitons de massacrer la forêt.

(*) Sur le site de l'Ademe presse. ademe.fr



L'APPEL DES FORÊTS

Face au dérèglement climatique, à la chute de la biodiversité, au grignotage urbain, à l'exploitation commerciale du bois sur les forêts domaniales urbaines et péri-urbaines, un collectif regroupant 33 associations, maires et personnalités a lancé et signé l'Appel des Forêts d'Ile-de-France⁽¹⁾. Ils demandent la protection et la sauvegarde de ces forêts dont ils constatent le rôle social et de santé publique indispensable aux 12 millions de franciliens. Le Collectif a demandé au Premier Ministre la mise en place d'un moratoire sur les coupes et cessions, le temps de réaliser une expertise indépendante sur l'état des massifs, la rencontre d'une délégation de militants, de responsables locaux et de scientifiques avec les ministres en charge de ces dossiers, un nouveau statut garantissant l'avenir des forêts périurbaines.

(1) actu.fr/ile-de-france/20-associations-lancent-l-appel-des-forets

DÉMOLITIONS À IGNY, L'URBANISME SANS LES HABITANTS.

(suite p.1)

Une concertation en catimini

Alors que le projet est quasi finalisé, l'ensemble de la population d'Igny n'est informé qu'en avril 2021 par un court article dans le magazine municipal. Des balades urbaines et réunions publiques dites « ateliers de co-construction » sont organisées par Seqens, Eiffage aménagement et la Mairie⁽¹⁾. Covid oblige, plusieurs réunions ont lieu à distance. Des habitant.es du quartier y participent espérant quelques réponses. Aurélia*, une riveraine regrette « l'ambiance, lors des ces réunions en ligne, certaines questions écrites dans la conversation étaient modérées, les

autres participants ne pouvaient pas les voir » et s'interroge « sur ce que va devenir le quartier pendant les dix ans de travaux et après avec 400 logements supplémentaires, et là on n'a rien, pas de calendrier des travaux, pas de réponses sur les transports, la circulation ». Assia*, une résidente nous lâche « c'étaient des réunions d'information plutôt que de concertation, et en guise de projet on n'a eu droit qu'à une maquette en 3D-vidéo peu aboutie, en revanche on n'a toujours pas de réponses précises sur le relogement, la revalorisation des loyers. ».

Il faut ajouter à cela que la plupart des documents liés au projet sont en ligne. Cela ne facilite pas l'accès à l'information des nombreuses

personnes âgées⁽⁴⁾ et autres personnes éloignées du numérique, nombreuses dans la résidence. Il y a bien la possibilité de consulter une version papier des documents sur la mise en compatibilité du PLU en mairie (comme le veut la loi) mais « c'est posé là, sur la table qui est habituellement utilisée pour les coloriages des enfants, on se moque de nous, ce ne sont pas des conditions pour étudier les centaines de pages du dossier » nous confie Aurélia.

Pas de réponses concrètes sur le relogement

Sur la question du relogement, c'est le flou. Côté Igny, le Maire assure aux résidents qu'ils seront relogés dans les nouveaux loge-

ments. Côté bailleur, le Cabinet Le Frêne est mandaté pour engager des procédures de relogement dès février 2022. Les locataires sont invités à prendre rdv pour remplir un dossier et indiquer leurs préférences en matière de relogement. Selon la loi, le bailleur a l'obligation de proposer trois offres successives de relogement sur l'ensemble de son parc. Celui de Seqens s'étend sur toute l'Île-de-France. Si un locataire n'en accepte aucune, le bailleur est en droit de le radier de ses listes.

Autre sujet d'inquiétude, le montant des futurs loyers et des charges notamment car des ascenseurs sont prévus. Assia raconte « Seqens nous dit que le surcoût sera compensé par les économies d'énergie ». Anne Launay, élue EELV à Igny, confirme le problème « Jusqu'à présent nous n'avons aucune garantie que les nouveaux logements soient de la même classification ».

Les études d'impact du projet n'ont pas été produites publiquement. Pas d'étude topographique quand le projet nécessite d'aplanir le terrain au niveau des remblais, ce qui est par ailleurs interdit par le Plan Aménagement et de Développement Durable (PADD) comme l'a signalé un agent de la Direction Départementale du Territoire⁽⁵⁾. Pas non plus d'étude hydrographique⁽⁶⁾ alors que de nombreuses sources issues du plateau de Saclay surgissent dans ce secteur. et la zone classée « zone humide potentielle ». Ainsi, les risques d'inondation sont très forts. À titre d'exemple, la nouvelle résidence des Ruchères, située en face de Joliot-Curie, voit ses parkings en sous-sol régulièrement inondés. Alors que le plateau de Saclay est de plus en plus urbanisé, la question de l'écoulement des eaux de pluie et de son impact dans les vallées est une question à ne pas prendre à la légère comme l'a également relevé le représentant de la DDT. Enfin, le bailleur n'a pas produit d'étude sérieuse sur l'option de réhabilitation de l'existant au lieu de la démolition..

Au cours du premier mandat de M.Vigoureux, le parc municipal passe de 23 % de logements sociaux à 19 % seulement⁽⁷⁾. La Ville se trouve aujourd'hui en mauvaise posture au regard de la loi SRU⁽⁸⁾. Les Ignysois.es se retrouvent donc à payer une amende qui s'élèverait à 180 000€/an.

La Ville argue que ce projet permettrait d'augmenter son parc de logements sociaux. Cependant, les 122 logements sociaux supplémentaires ne résoudront absolument pas le problème de la conformité au regard de la loi. De plus, le projet prévoit un nombre important de logements privés accentuant ainsi le déséquilibre et, de fait, le problème de carence.

Une ville-nature à deux vitesses

La Convention tripartite du projet annonce, dans son préambule, l'objectif d'« une densification modérée possible à l'échelle de la ville ». Pour le quartier du Palu, ce projet aura pourtant pour conséquence une densification qui n'a rien de « modérée ». Mille habitant.es supplémentaires sont attendu.es, soit une augmentation d'environ 10 % de la population totale de la ville concentrée sur ce quartier dont la densité brute atteint déjà aujourd'hui 80 logements à l'hectare. À titre d'exemple, sur le quartier du Centre, la densité moyenne est estimée à une maison sur 1000 m² de terrain.

Cette différence de traitement entre quartiers se matérialise également au regard des études produites. Si le quartier du Centre-bourg a bénéficié d'une étude urbaine poussée cela n'est pas le cas du quartier du Palu, mal desservi par les transports, où s'inscrit pourtant un projet d'envergure. Au vu de son ampleur, une concertation publique sur ce projet aurait certainement dû être ouverte à tous les habitants d'Igny comme l'avait proposée la municipalité sur le quartier de la Grande Haie, situé près de la gare. Anne Launay, élue minoritaire, confirme : « on épargne un quartier résidentiel qui touche la gare et on concentre les habitants à 900 m de là, sans prévoir de stationnement ou de possibilité que les bus circulent mieux et puissent se stationner à la gare. Seul aménagement prévu dans le PLU un cheminement piéton avec un temps de trajet de 20 minutes ».

Enfin, la Ville communique largement sur la création d'un parc public. Pourtant l'emprise au sol va fortement augmenter passant de 25 % à 40 %. Plus concrètement, cela signifie la diminution des espaces verts et l'imperméabilisation des sols dans un quartier très dense et régulièrement affecté par des inondations. Cette bétonisation compromet également les continuités écologiques censées protéger la biodiversité. Igny va-t-elle se muer en ville nature à deux vitesses avec ses quartiers résidentiels préservés dont le centre-bourg et son quartier périphérique, dense, bétonné et enclavé ?

S.B

Les prénoms ont été modifiés

(1) Dans le même temps, une autre concertation est menée sur l'ensemble de la ville en vue de la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) nécessaire, entre autres, pour la réalisation du projet.

(2) Adème Magazine, n°135, Mai 2020.

(3) Seqens et la Ville d'Igny n'ont pas donné suite à nos questions

(4) Dont un nombre significatif habite la résidence depuis sa construction.

(5) Lors de réunions dont le compte rendu est annexé à l'enquête publique.

(6) Le projet va entraîner une imperméabilisation des sols et des parkings en sous-sol sont prévus.

(7) Cette situation est notamment due à la quasi absence de logements sociaux dans les projets immobiliers récents.

(8) La loi SRU impose un quota d'au moins 20 % de logements sociaux aux communes importantes situées dans des agglomérations de plus de 50 000 habitant.es. Ce quota a été porté à 25 % par la loi dite Duflot.



Tu galères à choper Le Petit ZPL ? Abonne-toi !

Vous vous levez trop tôt pour nous ? On se lève trop tard pour vous ? Vous travaillez le dimanche ? On vous tient les deux jambes trop longtemps et vous ratez votre RER ou vos rendez-vous ? Abonnez-vous et participez au financement d'une presse palaisienne indépendante !

La formule proposée : 5 numéros à prix libre. C'est vous qui définissez le prix pour cinq numéros. Seul bémol, on vous demande de prendre en charge le coût de l'envoi en joignant cinq timbres à 1,60 € ou en ajoutant 8 € à votre abonnement. Votre chèque est à libeller à l'ordre de **Cuculla Pralinae** et à envoyer ou déposer au 110 rue de Paris 91120 Palaiseau.

Je m'abonne à partir du numéro

Je m'abonne à € (abonnement à prix libre) et je joins cinq timbres à 1,60€

Je m'abonne à € (abonnement à prix libre) et ajoute 8 €, soit un total de euro

Coordonnées

Nom Prénom

Adresse de livraison

Ville Code postal

Courriel

LEXIQUE



Adophobie :
Néologisme, du latin adolescere, « grandir », et du grec phobos, qualifiant la peur et l'effroi, l'adophobie se manifeste par du rejet, du mépris, de l'hostilité ou des discriminations en direction d'individus ni enfants ni adultes.

Exemple : interdiction de piscine pour les moins de 18 ans.

Atrophiée : État d'un tout à qui on a amoindri plein de parties. Exemple : ils ont tellement coupé qu'ils ont reçu l'atrophiée des champions

Bailleur social : Grand Patron de la té-ci, proprio au grand cœur. Jadis, le bailleur social était chargé de loger les personnes aux revenus modestes. Désormais en voie de résidentialisation, il coopère tranquillement avec le grand embourgeoisement.

Chauffage : Antonyme de climatisation

Climatisation : Antonyme de chauffage

Co-construction :

1. Sens normal : Construction à plusieurs. Dispositif sympathique quand il s'agit de construire

ensemble dans le respect et la coopération

2. Sens bancal : Construction tout seul en laissant aux autres le choix de la couleur des poignées de porte

Concertation :

1. Sens normal : réflexion collective, forme d'échange tenant compte des différentes positions

2. Sens bancal : boîte à idées citoyennes préremplie par un cabinet de concertation rémunéré par la mairie

Densification : Entasser plus pour vendre plus

Frimas : Brouillard glaçant comme l'irrespect de la trêve hivernale

Grume : Cadavre d'arbre destiné à partir en fumée ou en étagère

Habitant•e : Echantillon de boîte à idée, Unité de mesure de la densification, Objets de discours politiques stéréotypés, les habitant•es peuvent éventuellement servir de citoyen•nes à l'approche du renouvellement du cumul des mandats.

Redéploiement : Euphémisme de DRH. Admet de très nombreux synonymes : licenciement, mutation forcée, non remplacement de poste, diminution des effectifs. Exemple : qu'est-ce que tu deviens ? Je me suis fait.e redéployer.

ZPNAF : Alibi en béton

ASKIPARÉ

Askip trop d'arbres ça s'coupe
Askip il s'agit de coupes écologiques
Askip ça améliore la forêt
Askip on a des zones de protection naturelle
Askip on va finir rasés comme des pubis
Askip le bois ça brûle
Askip après la canicule faudra rallumer le chauffage

Askip y'a des expulsions dans de bonnes conditions
Askip les gendarmes se lèvent tôt
Askip c'est encore un coup de la France qui se lève tôt
Askip les gendarmes sont gentils, ils préviennent avant de virer les gens
Askip les Roms partent de leur plein gré
Askip le maire de Saclay leur offre le café

Askip à l'Essouriau, on re-déploie des effectifs
Askip la Région a réévalué les besoins
Askip y'avait trop d'agentes d'entretien
Askip faudrait qu'elles travaillent plus vite
Askip c'est plus pratique quand elles sont moins nombreuses

Askip l'urbanisme c'est pas pour les habitants
Askip les habitants ont été consultés
Askip y'en a qui n'étaient pas au courant
Askip y'avait des affichettes
Askip Ignyssois qui mal y pense

Askip Montchalin elle a perdu
Askip pourtant elle avait des projets positifs
Askip le deuxième tour c'était son anniversaire
Askip elle fait le tour des bureaux de vote pour l'annoncer
Askip, même les anniversaires, ça ne se respecte plus

Askip à la piscine La Vague les ados foutent le bordel
Askip le mieux c'est qu'ils soient accompagnés
Askip c'est mieux pour nager comme pour draguer
Askip c'est pas l'avis de tous les ados

Askip à Palaiseau Plage y'a toujours pas la mer
Askip y'a une vieille piscine à côté
Askip elle est fermée
Askip Eric Houët il va créer une marque de bouées
Askip dans une bouée aussi il y'a du vent
Askip Lasteyrie il se baigne dans l'Yvette depuis tout petit

LE GROS MOT

ARBRES

Grosses plantes encombrantes à la santé fragile. Ces végétaux souillent fréquemment les trottoirs de la smart city en dispersant anarchiquement feuillages, branchages, glands et racines sous les pas des citoyens soigneusement chaussés. Générateurs d'humidité, ils rendent boulevards et trottoirs glissants et dangereux, surtout lorsque les feuilles mortes couvrent des déjections canines susceptibles de produire entorses et fractures du col du fémur. C'est pour cette raison que l'écologie non punitive n'hésite pas à les tronçonner pour d'évidentes raisons d'ordre public. Malheureusement, par les effets conjugués du radicalisme bobo-écologiste, les pouvoirs publics sont désormais contraints de s'adonner à de coûteuses compensations dites de revégétalisation des villes du turf. C'est ainsi que nos paysages fleurissent désormais de rangées symétriques de manches à balais labellisés îlots de fraîcheur. Dans une société en marche, les arbres sont des « climatiseurs urbains », comme a dit le Ministère de la Culture⁽¹⁾.

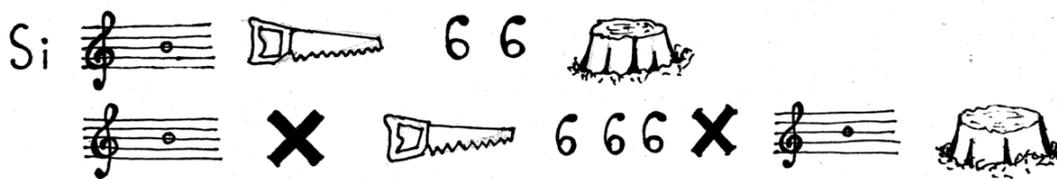
Dans leur écosystème, les arbres sont malheureusement truffés d'imperfections. De petite nature, l'arbre de forêt a en effet tendance à s'atrophier. C'est pourquoi il est nécessaire de « sélectionner certains sujets les moins prometteurs afin de favoriser les plus vigoureux ».

L'organisme qui les protège fait carrière dans les clairières. Dans leur état naturel, les arbres vivent dans la forêt.

(1) îlots de verdure en ville (culture.gouv.fr)



RÉBUS



LE PETIT ZPL – NOUNOURS

Numéro automne 2022

Date de parution : 14 novembre 2022

Contributions : ANT, Sabrina Belbachir, Carine, Briac Chauvel, Laury CD, Ismayldor, Mathilde Ermakoff, Gabriel Gadré, Raphaël Godechot, Laetitia Grison, Suzanne Hernandez, Marc Jachym, Roland Kara, La Canine, Corto Malaise, Peter Marker, Benjamin Ordonnez, Mike Strach, S., SC

Directeur de publication - Raphaël Godechot

Éditeur - Cuculla Pralinae

Impression Imprimerie Fèvre 72, avenue du Président Wilson – 93100 Montreuil

ISSN : 2495 5604

Tiré à 2500 ex. Prix libre

LE CARNET DE CHANSONS DU BÜCHERON

Scions scions scions du bois
Pour la terre pour la terre
Scions scions scions du bois
La transition attendra



Nous n'irons plus aux bois
Les chênes sont coupés
La pel'teuse que voilà
Améliore la forêt



Auprès de mon arbre
Je vivais heureux
J'aurais jamais dû
M'éloigner de mon arbre
J'aurais jamais dû
Le quitter des yeux



Le Petit ZPL